

ABONNEMENT

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 8 fr.

Poste:

Un an... 35 fr. Six mois... 20 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20 Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 7 OCTOBRE

L'INSTABILITÉ DU POUVOIR

L'instabilité du Pouvoir est un des plus grands défauts du régime actuel. Tous les républicains que n'aveugle pas l'esprit de parti s'en préoccupent à juste titre.

Le danger propre aux gouvernements républicains est l'instabilité du pouvoir. Ce danger, notre Chambre des députés prend à tâche de l'étaler, de l'augmenter.

C'est surtout aux affaires étrangères et à la guerre que cette fragilité ministérielle a des effets désastreux. On s'en fait un jeu.

M. Flourens engage une négociation avec M. de Bismarck. Le grand chancelier passe pour n'être pas toujours d'accord avec lui-même, ce qui d'ailleurs n'est pas son avis.

converser avec lui, parce qu'il est sûr et intelligent, mais la conversation peut être interrompue par un caprice de Michelin.

A la guerre, chaque nouveau venu a sa bande et sa fantaisie... On remplace la tunique par le dolman, le shako par le képi, et les favoris par la barbe entière.

S'il n'y avait de menacés que nos musiciens! Mais nous changeons de fusils comme de trombones. Nous changeons aussi de projets de loi, et c'est ce qui met le comble à nos malheurs.

M. Jules Simon rappelle que le maréchal de Mac-Mahon avait le très-vif sentiment de la nécessité de soustraire notre armée et notre diplomatie à l'éternel va et vient de la politique.

M. Jules Simon remarque en passant que le conseil supérieur de la guerre n'est presque plus jamais réuni. C'est le général Boulanger qui a commencé à mettre cette assemblée à l'écart.

« Quand on veut réduire de cinq ans à trois ans la durée du service militaire, on ne consulte pas les généraux. On va chercher des conseils dans les lieux où fleurissent les légendes, où les armées sortent de terre, où l'armée est remplacée par la nation armée, et la tactique savante par les sorties torrentielles. »

M. Jules Simon dit en terminant :

« La sagesse d'une république est de chercher en tout la stabilité, parce qu'elle lui manque : comme la sagesse d'une monarchie serait de chercher le mouvement et le progrès, parce qu'elle vit surtout par la tradition. »

Mais nous avons les républicains épris des délices de 1793 qui rêvent de députés d'un an et de gouvernements de trois mois à l'image du Comité de Salut public.

L'ESPAGNE ET LE MAROC

Le sultan du Maroc est malade. Depuis quelques jours, on ne le voit plus. D'après une lettre de Tanger, il aurait été empoisonné.

D'après les dernières nouvelles, la mort du sultan Muley est imminente. De là, une très vive émotion en Espagne ; d'importantes mesures militaires ont été prises par le gouvernement de Madrid.

Une brigade est en voie de formation sur le littoral, entre Tarifa, Algésiras, Cadix, et le commandement en est confié au général Ciriza. Des navires sont tenus prêts pour jeter cette petite armée dans Ceuta.

Selon une version officieuse, le gouvernement de Madrid veut donner à entendre aux puissances, surtout à la France et à l'Angleterre, que l'Espagne agirait vigoureusement sur les côtes du Maroc, si une puissance quelconque profitait de la mort de l'empereur et de désordres intérieurs au Maroc pour intervenir et altérer le statu quo.

A ces démonstrations belliqueuses, la presse espagnole applaudit vivement. S'il fallait en croire les préparatifs militaires qui ont lieu en ce moment de l'autre côté des Pyrénées, cette intégrité serait menacée surtout par l'Espagne.

On écrit de Madrid au National :

« On n'est pas sans inquiétude ici, et

l'on craint même qu'il ne surgisse de fâcheux événements dans l'intérieur du Maroc, où l'autorité du sultan a toujours été contestée.

« L'Angleterre et la France voient d'un très mauvais œil les préparatifs trop hâtifs de l'Espagne et les considèrent comme un signe de défiance à leur égard. »

Il est absolument inexact que le gouvernement français ait massé des troupes sur la frontière du Maroc ni qu'il ait l'intention d'en masser. Sur les affaires du Maroc, les gouvernements espagnol et français sont parfaitement d'accord.

On assure enfin que le gouvernement anglais a l'intention de demander aux grandes puissances d'envoyer chacune à Tanger un bâtiment de guerre dans le but de garantir la sécurité de leurs nationaux.

Le gouvernement français n'a encore reçu aucune communication à ce sujet, et il n'a prescrit aucune mesure à cet effet.

D'après les derniers télégrammes de Tanger, l'état du sultan du Maroc continuerait à s'aggraver. Le prince héritier serait occupé à réprimer les Kabyles insurgés; une grande agitation règne dans la plupart des villes du Maroc.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Le ministre de l'intérieur, rentré mardi à Paris, va frapper de suspension plusieurs maires de province qui ont prêté leur concours à l'affichage et à la propagande du manifeste du Comte de Paris.

Cette rigueur aurait pour but de satisfaire aux exigences des républicains qui continuent à réclamer les mesures les plus sévères pour arrêter la diffusion des instructions de Monsieur le Comte de Paris, instructions, disent-ils, cependant, « ne pouvant provoquer que la plus dédaigneuse indifférence ». Nous continuerons à leur opposer les

29 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA MORT D'UN FORÇAT

PAR CH. SAINT-MARTIN

Les trois amis examinaient la muraille en tous les sens. Elle était, hélas! droite et lisse comme un miroir; ils se rapprochèrent tous les trois les uns des autres et réfléchirent un instant.

Tout à coup, Rouget dit à Jean : — Êtes-vous solide sur vos jambes ? — Je le crois. — Très solide ? — On le dit. — Vous auriez 130 ou 140 kilos s'agitant sur vos épaules, vous ne bougeriez pas de place ? — Non. — Eh bien, alors, rien n'est perdu. — Que vas-tu faire ? — Venez ici.

Rouget s'approcha de la muraille et plaça Beaugard, les jambes légèrement écartées, les bras croisés, la tête baissée, à un mètre cinquante environ du rocher.

Puis il dit au Potard : — Monte sur ses épaules et allonge les mains sur la falaise.

— Nous serons encore loin des branches. — Sans doute. — Que feras-tu donc ? — Tu verras. — Quelque tour de force, encore ? — Ne vous tuez pas, murmura Beaugard, il n'y a qu'un mètre à peine de chaque côté de nous. Si vous manquez votre coup, vous tomberez certainement, et vous vous briserez sur les pierres. — N'ayez pas peur, je suis trop heureux de vivre à présent pour compromettre notre existence. — Allez donc !

Eugène s'élança sur les épaules de Beaugard, et, appuyant solidement ses pieds, allongea les mains sur la muraille.

Rouget examina attentivement les deux hommes. Ils formaient une ligne courbe jusqu'au rocher. — Baissez la tête, dit-il au Potard, et fais-moi avec les épaules un petit tremplin d'où je puisse m'élancer.

Le Potard obéit. La situation était extrêmement critique et nul autre que Rouget le braconnier n'eût osé tenter une pareille aventure.

Un vent d'est s'était élevé qui venait des côtes de France soulever les vagues et mugir avec un bruit sinistre dans ces arbres que les trois compagnons ne connaissaient pas encore.

— Attention, dit Rouget, tenez-vous bien.

Les deux hommes firent un mouvement pour consolider leur situation.

Rouget s'élança. C'est à peine si Beaugard et Carrou le sentirent tant il était léger.

Il s'arrêta sur les épaules d'Eugène et examina une branche d'arbre qui s'agitait à un mètre environ au-dessus de sa tête.

— C'est haut, murmura-t-il; enfin, à la grâce de Dieu !

Eugène et Jean, profondément anxieux, retenaient leur respiration.

Rouget se courba légèrement, mesura la distance, éleva sa main droite, et, tout d'un coup, bondissant sur ses jarrets, s'élança.

— Je la tiens ! s'écria-t-il. Et son cri joyeux effraya quelques courtils qui s'envolèrent vers la pleine mer.

— Bravo ! dirent à la fois Eugène et Jean.

Le tour de force accompli par Rouget était en effet prodigieux. Le forçat avait retrouvé ses jarrets d'acier; il avait bondi comme un tigre et atteint le but.

Désormais ils étaient sauvés.

Rouget redit ce qu'il avait déjà fait au bas de la falaise; il se suspendit par les pieds, ayant au-dessous de lui le vide, et tout en bas la mer mugissante; il fit plier la branche sous son poids, croisa ses bras avec ceux du Potard, pendant que

Beaugard à son tour s'accrochait aux pieds d'Eugène, et, sur le signal de Louis, toute cette grappe humaine soulevée par les muscles de fer du braconnier, s'éleva lentement de la plate-forme jusqu'au chêne.

Arrivés là, les trois amis se félicitèrent de leurs succès. Eugène et Jean firent compliments sur compliments à Rouget au sujet de sa force et de son agilité. Beaugard, surtout, ne tarissait pas d'éloges.

— Ce n'est pas étonnant, disait-il, que les gendarmes n'aient jamais pu vous prendre.

— Oh ! reprenait le Potard, ce que vous avez vu n'est rien auprès de ce que notre ami a fait autrefois.

Il exagrait un peu, le bon Potard, mais son amitié pour Louis était si grande, qu'il ne croyait jamais en dire assez sur son compte.

Cinq minutes après, Louis, Eugène et Jean arrivaient à l'extrémité supérieure de la falaise. La nuit régnait encore, mais déjà, vers l'est, une petite ligne blanche annonçait l'approche du jour.

Les trois compagnons firent quelques pas sur la côte.

— Nous sommes en pleine forêt, dit Rouget.

— Il n'est peut-être pas prudent de nous avancer avant le jour.

— Non. — Restons donc ici.

déclarations solennelles faites à la tribune par un de leurs ministres, M. de Freycinet :

« Je reconnais le droit de tous ; je reconnais aux partis monarchiques le droit de préparer l'avènement de la Monarchie. »
« Je leur reconnais le droit d'y travailler par une propagande pacifique et légale. »
« Jamais je ne m'élèverai contre les hommes politiques qui croient de leur devoir de préparer l'avènement d'un régime qu'ils estiment être le mieux approprié au bonheur du pays. »
« Je reconnais également aux Princes, qui se croient appelés à régner, le droit d'affirmer leurs prétentions. » (Séance du Sénat du 22 juin 1886.)

On commence à causer un peu plus sérieusement de l'Italie dans les feuilles républicaines.

La visite à M. de Bismarck les a décidés à dire son fait à cette sœur ingrate. Ces bons républicains, ne sachant comment calmer l'opinion publique, très émue par les nouvelles qui arrivent à ce sujet, essaient de répondre par la menace à l'insolence de Crispin. Ils veulent croire que nous tenons la fortune de l'Italie par nos traités de commerce et qu'il suffira de suspendre nos relations commerciales avec nos voisins pour les réduire à la misère.

On bâtit là-dessus tout un échafaudage qui ressemble beaucoup à un château de cartes.

Cer l'Italie sait que M. de Bismarck protège avec zèle et vigueur sa clientèle et ne permettrait pas à la République vassale des opportunistes, si elle en manifestait la volonté, de froisser ses amis d'Italie.

REMANIEMENTS MINISTÉRIELS

Les bruits de modifications ministérielles ne sont pas aussi dénués de fondement que le prétendent les journaux officieux.

On nous assure que, dès la rentrée de M. Grévy, M. Rouvier lui adresserait un rapport tendant à le prier d'accepter la démission en masse du ministère.

M. Rouvier serait ensuite chargé de former un nouveau cabinet avec le concours du chef d'un groupe des plus importants.

Le ministre des affaires étrangères a informé ses collègues que la chancellerie allemande ferait connaître avant trois jours au gouvernement français sa réponse définitive au sujet de la solution de l'incident du 24 septembre.

Nous lisons dans une correspondance de Berlin, 6 octobre :

« On affirme, de bonne source, que lord Salisbury se rendra sous peu à Friedrichsruhe. Ce voyage, suivant les sphères officieuses, confirmerait l'existence de l'alliance anglo-italo-austro-allemande. »

Le Potard avait encore une crainte :

— Si les gendarmes venaient à passer, ils nous demanderaient qui nous sommes et nous arrêteraient.

— Eh bien, reprit Rouget, faisons comme à Durtal. Montons tous les trois sur un arbre ; en voici justement un, qui domine tous les autres.

— Oui, murmura Beaugard, mais comment y monter ? Il est trop élevé et son tronc est trop uni.

— Vous doutez toujours, mon pauvre ami ; laissez-nous faire.

Puis, s'adressant à Eugène :

— Tu as une corde ?

— Oui.

— Donne-la moi.

Rouget s'empara du paquet de cordes, l'enroula autour de ses reins, et saisit l'arbre à pleins bras. Puis, s'aidant de ses genoux, il commença de monter.

Beaugard put admirer de nouveau la souplesse et la vigueur du braconnier.

Quelques minutes après, Rouget atteignait les premières branches, et se perdait dans les feuilles.

Bientôt, pour se rappeler ses anciens jours, Louis imita le cri du hibou, et la corde, attachée par Rouget aux premières branches de l'arbre, vint tomber aux pieds d'Eugène.

Le Potard l'attacha solidement à la ceinture de Beaugard, et celui-ci empoigna le tronc à son tour.

(A suivre.)

L'INCIDENT DE MADAGASCAR

Le ministre de la marine vient de recevoir de Mozambique une dépêche du commandant du d'Estaing annonçant que les relations sont reprises entre le résident général de France et le gouvernement hova.

Mozambique, 4 octobre.

L'incident, qui s'est produit à la suite du fait relatif à l'exequatur des consuls anglais et américains est entré dans une phase donnant toute satisfaction à la France, grâce à l'énergie du résident général, M. Le Myre de Villers, qui a su préciser et conserver intacts les droits de la France, en ce qui concerne les stipulations de l'article du traité franco-malgache.

Le premier ministre, faisant droit aux exigences justifiées du résident général français, s'est montré disposé à donner satisfaction, et les relations ont été reprises entre le résident général et le gouvernement hova.

Notre résident général annonce qu'il a hissé de nouveau son pavillon et que les relations diplomatiques sont renouées avec la cour d'Emyrne.

ÉTRANGER

UN CATHOLIQUE MAIRE DE LONDRES

Le lord-maire de Londres, élu pour l'année prochaine, M. de Keyser, est catholique. Le *Daily Telegraph* fait à ce sujet les réflexions suivantes :

« Il serait absurde de penser que, pour des motifs religieux, on dût faire opposition au choix du digne et illustre citoyen dont le nom restera certainement dans l'histoire comme celui du premier lord-maire catholique de Londres, depuis les jours douloureux (fièvre) de Henri VIII. »

« L'élevation d'un catholique au premier poste civique de Londres est par elle-même une manifestation du changement qui s'est opéré dans le sentiment anglais. Il fut un temps où le seul bruit d'un événement pareil aurait fait vomir feu et flammes de toutes les chaires d'Angleterre. En 1850, lorsque l'Angleterre était surexcitée contre le cardinal Wiseman, alors que toutes les classes de citoyens et tous les partis s'unissaient pour le dénoncer et que le Parlement votait à une énorme majorité un « acte pénal », qui aurait jamais pensé qu'en moins d'une génération, toute cette fureur insensée aurait été oubliée ? »

« Il n'est pas jusqu'à l'état actuel de la question irlandaise, si triste et pénible soit-il, qui ne montre la cessation de tout antagonisme religieux entre les deux îles-sœurs. L'ancien épouvantail de « l'influence sacerdotale » a perdu toute sa force. Les collègues anglais ont élu, à d'immenses majorités protestantes, des catholiques irlandais, sans qu'un seul manifeste électoral trouvât opportun de relever le fait... Les ritualistes, qui ont reconcilié le peuple avec les pratiques religieuses du catholicisme, ont contribué puissamment à faire prévaloir cette nouvelle tolérance ; mais l'on doit aussi beaucoup aux très nobles procédés et aux qualités indéfinissables d'homme d'État dont Léon XIII est doué. Beaucoup aussi a été fait par le cardinal Manning, dont tout le monde pense et dit le plus grand bien. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 octobre.

L'allure générale du marché est toujours très satisfaisante : 3 0/0, 82 35 ; 4 1/2 0/0, 109.60.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1.403. Les obligations foncières et communales ont un bon mouvement d'affaires que justifie l'excellence du titre. Les communales et foncières 1879 et 1880, notamment à 485 et 480, donnent lieu à de nombreuses demandes.

La Société Générale se maintient solidement à 460, ce cours indique bien que la reprise doit s'accroître.

La Banque d'Escompte est demandée à 473, les tendances continuent à porter ce titre vers le cours de 500 son cours normal.

Les Dépôts et Comptes courants sont stationnaires à 605.

Le Crédit Lyonnais est offert à 572.50. Le bilan de cet établissement au 31 juillet présente, dans son ensemble, une diminution de plus de onze millions.

La Compagnie d'Assurances le Soleil-Vie a distribué pour le dernier exercice un dividende de 10 francs net d'impôt. Sa réserve de prévoyance est de 31,145 francs et sa réserve statutaire de 500,000 francs. Le compte de profits et pertes se solde par 132,026, en augmentation de 61,500 francs sur le report de l'année précédente.

Les Polices A B de l'Assurance financière con-

servent leur bonne tenue. Les petits capitalistes s'y emploient avec activité en raison de son prix peu élevé.

L'action de Panama est à 363. Ses obligations des diverses séries sont très demandées.

Le marché des actions de nos chemins de fer accuse un mouvement de hausse. Les obligations sont très fermes.

Nouvelles militaires.

LES EXAMENS DD SAINT-CYR

La commission de classement n'a pas encore terminé ses travaux ; la liste d'admission paraîtra, comme d'habitude, le 15 octobre, et les élèves nouvellement nommés entreront à l'École, du 26 au 30, selon leurs numéros de classement, c'est-à-dire en commençant par le gauche de la liste.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Les Marcheurs de l'Anjou

Angers, 5 octobre 1887.

Monsieur le Rédacteur de l'Écho Saumurois,

Je vous serai obligé de vouloir bien annoncer, dans votre journal, une Marche qui sera faite d'Angers à Saumur, le dimanche 9 octobre courant, par la 1^{re} section de la Société patriotique « LES MARCHEURS DE L'ANJOU ».

Départ d'Angers, 4 heures du matin ; halte de une heure et demie aux Rosiers pour le déjeuner ; arrivée à Saumur à 4 heures de l'après-midi. Distance, 44 kilomètres ; vitesse moyenne de marche, 6 kilomètres à l'heure.

Agréé, etc.

Pour le Comité,
Le Secrétaire, GUÉRIN.

Tramways Saumurois

UN ARRÊTÉ ATTENDU

Une bonne chose va toute seule, dit-on souvent ; si c'est vrai, il paraît que l'œuvre des tramways saumurois n'est pas une bonne chose.

Dieu sait, et nos lecteurs aussi, tout ce que nous avons enregistré, à leur propos, de discussions, réclames, plaintes et réclamations. Et tous les jours il nous en arrive, depuis quatre longues années que nos routes, nos rues, notre sécurité leurs sont sans résultat sacrifiées.

Pour le quart d'heure, il y a un spectacle quotidien vraiment lamentable auquel chacun peut assister du matin au soir dans la traversée de Saumur, de la place de la Bilange à la gare d'Orléans : c'est de voir cheminer les chevaux et voitures et d'essayer la statistique des accidents sans nombre qui ont lieu à chaque instant. Il n'y a pas de demi-heure dans la journée où on ne voie là quelque groupe occupé à porter secours à de malheureux voyageurs contusionnés, dételé un cheval tombé, relever un véhicule en morceaux.

Nous avons plusieurs fois signalé à l'attention de qui de droit l'état de la voirie tout le long du passage le plus fréquent de la ville : les rails inutiles des tramways faisant crête au milieu, la trop grande pente des parties latérales de la chaussée, l'usure inévitable des pavés en certains endroits, nous rendant ainsi l'écho étendu des plaintes du public. Peine perdue !

Messieurs nos édiles, dont l'œil est toujours ouvert, nous en sommes persuadés, sur les besoins de vos chers électeurs, Messieurs nos édiles, tirez-nous de peine ! Que ce soit l'affaire de l'administration des ponts et chaussées ou la vôtre, cela nous importe peu. Nous voulons, nous avons le droit de pouvoir passer à Saumur en voiture, nous, nos chevaux, nos marchandises, en attendant l'abominable chemin de fer, cause absurde de tant de maux. Vous avez par devers vous tous les moyens d'action, toutes influences politiques en cas de besoin ; finissez-en ! Ou du moins si vous n'arrivez pas au remède radical, arrivez aux palliatifs, soignez notre moral et sortez de votre bon cœur quelque déclaration comme celle-ci, que vous ferez afficher en grosses lettres à chaque angle des maisons :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

« Nous, maire de la ville de Saumur, — principal actionnaire des tramways saumurois ;

« Attendu que les rues de la ville sont, été comme hiver, par le fait de circonstances indépendantes de notre volonté, recouvertes d'un perpétuel verglas ;

« Que des précautions infinies sont indispensables pour assurer la circulation des chevaux et voitures dans la traversée de Saumur et la sécurité des voyageurs,

« Avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

« 1^o Aucun cheval ne devra mettre le pied sur le pavé de Saumur s'il n'est, de frais, ferré à glace avec soin.

« 2^o Le cheval ira au pas, le conducteur le tiendra solidement à la bride, marchant à pied près de lui. Personne ne commettra l'imprudence de rester dans la voiture. Les charrettes ne seront pas chargées de plus de quelques kilogrammes.

« 3^o Tous les 100 mètres, les pointes des clous à glace seront vérifiés aux tiers des chevaux par des maréchaux placés « ad hoc », limés ou remplacés s'il y a lieu.

« 4^o Tous les 200 mètres, un bourrelier réparera et visitera les harnais et un carrossier tiendra prêt un assortiment de brancards de rechange.

« 5^o Un médecin et un vétérinaire, constamment à la disposition du public, s'occuperont, chacun en ce qui le concerne, de soigner les blessures que les accidents inévitables malgré ces précautions pourront amener aux gens et aux bêtes.

« M. le Commissaire de police assurera l'exécution ponctuelle du présent arrêté. — Signé : J. COMBIER. »

VICTIMA.

Il y a une huitaine de jours, nous avons publié sous le titre : « Nos grandes manœuvres jugées par un officier étranger », une traduction de la *Nouvelle Presse libre* de Vienne, donnant, sous forme de demandes et de réponses, ce que la feuille autrichienne assure être l'opinion moyenne des officiers étrangers qui ont assisté aux dernières manœuvres du 9^e corps.

Un de nos confrères a traduit ainsi la dernière réponse :

« ... L'armée se tient strictement dans son rôle et fait son devoir. Tous les officiers étrangers ont été l'objet des plus grandes attentions. Le ministre de la guerre a montré du tact et de la finesse. Les officiers français attachés aux missions étrangères ne pouvaient s'acquitter de leurs délicates fonctions avec plus de charme et de camaraderie. La population de la Touraine (la feuille autrichienne dit de la *Touraine* — à l'étranger, Saumur fait partie de la Touraine) a reçu les officiers étrangers avec la plus grande cordialité. On doit dire que la plus grande harmonie n'a cessé de régner, et que les missions étrangères conserveront un agréable souvenir des jours passés dans ce joli coin de terre. »

DEUX NOUVEAUX CLASSIQUES

Lamartine et Balzac figurent désormais officiellement parmi les classiques de l'enseignement universitaire.

Dans son numéro d'avant-hier, le *Journal officiel* publiait la liste des ouvrages que les candidats aux divers ordres d'agrégation auront à expliquer, et, au nombre de ces ouvrages, nous remarquons, de Lamartine, *Jocelyn*, et, de Balzac, *Eugénie Grandet*, dont les scènes se déroulent, chacun le sait, dans la ville de Saumur.

Carte forcée !

Sous ce titre, on lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Nous avons publié il y a trois jours le nouveau tarif indiquant l'augmentation du prix de pension, de demi-pension et d'études dans les lycées et collèges universitaires.

« On nous fait remarquer à ce sujet que les procédés de la République à l'égard des parents qui envoient leurs enfants dans ses établissements ressemblent assez à un guet-apens.

« Pour se procurer de l'argent, le gouvernement ne recule devant rien.

« On en sera convaincu une fois de plus quand on aura remarqué que lundi dernier avait lieu la rentrée des lycées et que c'est justement ce jour-là que le ministère a choi-

pour annoncer qu'il élevait, dans de fortes proportions, les prix des études.

» Si les parents eussent été prévenus un mois d'avance, par exemple, comme cela aurait dû se faire loyalement, ils auraient pu aviser et prendre une détermination en connaissance de cause.

» Mais on attend la rentrée pour leur présenter la carte... considérablement augmentée : c'est bien la carte forcée, ou nous ne nous y connaissons pas.

» Dites que c'est peu loyal, que c'est malhonnête; nous vous répondrons que vous avez tort, parce que c'est simplement... républicain. »

M. BERGASSE DUPETIT-THOUARS

Dans sa Revue maritime, la France militaire, en parlant de l'escadre rentrée à Toulon, ajoute :

« Le commandement de l'amiral Peyron va finir, quel sera le successeur de cet officier général ? Deux candidats sont en présence ; M. de Pritzbuër, arrivé presque à la limite officielle de la carrière active, fatigué et d'origine non française, et M. Bergasse Dupetit-Thouars, plein de feu, d'une jeunesse relative, d'une activité proverbiale et descendant d'une illustration maritime. A qui la palme ? »

SOUSCRIPTION DANS LES DÉPARTEMENTS POUR LA FAMILLE BRIGNON

D'après des dépêches parvenues ces jours-ci à Paris, des comités de souscription s'organisent dans plusieurs départements pour remplacer l'indemnité allemande offerte à la veuve du malheureux Brignoa.

Des préfets, voyant le mouvement s'accroître, ont cru devoir prendre les instructions ministérielles à ce sujet. La réponse a été aussi prompte que laconique : « Laissez faire. »

LE RECENSEMENT DES ALLEMANDS

On annonce que les maires de chacun des arrondissements de Paris viennent de recevoir l'invitation officielle d'avoir à produire d'ici la fin du mois, au ministère de l'intérieur, direction de la sûreté générale, un état récapitulatif de tous les sujets allemands qui habitent leur circonscription.

La même mesure va être prise dans les départements.

Théâtre de Saumur

On nous annonce pour lundi la Mascotte, ce charmant ouvrage qui, il y a peu d'années, a obtenu tant de succès sur notre scène.

Les rôles du berger Pippo et de Bettina seront, croyons-nous, de véritables triomphes pour le baryton, M. Delvoye, et pour la gentille première dogazon, M^{lle} Doux. Nous ferons connaissance avec M. Drouville, second ténor (prince Fritellini), et nous reverrons avec plaisir, dans le rôle du fermier Rocco, l'excellent grime Allain, qui, en compagnie de ses joyeux compères Labranche et Lamy, nous a fait passer de si bonnes soirées.

Sans nul doute, la représentation de lundi sera pour la direction et la troupe d'opérettes un grand et légitime succès.

Le deuxième numéro d'Angers-Musical, le charmant et intéressant journal paraissant une fois par semaine et destiné à continuer Angers-Revue, est arrivé ce matin à Saumur.

En voici le sommaire : — Le drame contemporain ; — L'histoire de la Flûte enchantée ; — Propos d'un indépendant : drame lyrique et opéra (II), par Louis de Romain ; — Le Théâtre d'autrefois ; — Chronique théâtrale : Si j'étais roi, la Fille du régiment, le Maître de forges, par Carl ; — Nouvelles musicales de France et de l'étranger ; — Analyse de Mignon ; — Le fort ténor ; — Programmes des spectacles d'Angers et de Saumur. — Huit pages de texte et une magnifique couverture. — Le numéro : 10 centimes.

La Sarthe raconte qu'un accident s'est produit dimanche dernier, sur la ligne de l'Etat, entre Pont-de-Braye et Château-du-Oir.

Un militaire, appartenant au 12^e dragons, voyageant, dans le train qui passe à Pont-de-Braye à 5 heures 35, des chaises destinées à l'École de cavalerie de Saumur, se trouvait à l'arrière du train, à deux cents mètres environ de la gare,

il s'appuya sur la porte pour regarder par l'ouverture qui se trouve au-dessus ; — la porte, n'étant pas retenue par les barres extérieures, qui en constitue l'unique fermeture, céda, et le malheureux tomba sur la voie.

Le chef de train avait vu l'accident. Il fit jouer le signal d'alarme et le train s'arrêta presque immédiatement.

Plusieurs personnes coururent relever le dragon. Il portait à la figure de très fortes contusions ; mais, par un hasard providentiel, il n'avait rien de cassé.

Les officiers qui se trouvaient dans le train le firent monter avec eux, et, dès leur arrivée à Château-du-Loir, ils lui firent donner tous les soins nécessaires.

On espère que sa chute n'aura pas d'autres suites et qu'après quelques jours de repos, il pourra reprendre son service.

ARRESTATION D'UN LIBÉRE DE FONTEVRAULT

Les journaux de Nantes ont raconté le vol d'un cheval appartenant à M. Altimon, au Cellier. Le voleur a été arrêté le 3 octobre par les gendarmes de Saint-Mars-la-Jaille.

Le sieur Heitz, maître d'hôtel, prévint la gendarmerie qu'un individu avait passé dans son établissement la nuit du 2 au 3 octobre. Il s'était rendu à la foire de Candé en recommandant d'avoir grand soin de son cheval. Il devait payer sa dépense en reprenant son cheval. Il demanda au maître d'hôtel cinq francs que celui-ci refusa ; il fit la même démarche auprès de plusieurs personnes du bourg.

Les gendarmes, informés que cet individu était parti pour Candé, s'y rendirent et l'arrêtèrent.

Il déclara se nommer Louis Cogné, 44 ans, né au Fief-Sauvin (Maine-et-Loire), sorti le 14 septembre de la Maison centrale de Fontevault. Il reconnut avoir volé le cheval de M. Altimon.

Il a été écroué à la prison d'Anenis.

M. Aymé de la Chevrelière vient d'adresser aux électeurs des Deux-Sèvres la lettre suivante :

« Messieurs,

» Il est des défaites glorieuses à l'envi des victoires et qui les préparent ; telle est la nôtre.

» Une propagande personnelle effrénée, secondée par toutes les forces réunies du parti républicain, la pression officielle la plus éhontée, l'intervention des sénateurs, des députés, des conseillers généraux et d'arrondissement, des maires et des instituteurs républicains, ligés et coalisés contre nous, n'ont pu valoir à mon adversaire qu'une infime majorité.

» Désormais, la foi en l'avenir nous est rendue avec la conscience de notre force ; l'heure est proche où la France, épuisée par le gaspillage de ses finances, ruinée dans son commerce et son agriculture, lasse des promesses menteuses dont elle attend toujours la réalisation et effrayée de l'augmentation incessante des charges de toute nature qui l'accablent chaque jour davantage, secouera le joug de ses exploités.

» Pour moi, Messieurs, trop honoré déjà d'avoir été choisi comme porte-drapeau de la noble cause que nous défendons, je suis fier aujourd'hui d'avoir vu se dessiner sur mon nom le grand mouvement qui se prépare. Merci donc de m'avoir désigné pour monter à l'assaut, merci de m'avoir fait pénétrer si avant dans les retranchements de nos adversaires. Nous connaissons désormais leurs forces et les nôtres : dans deux ans — avant peut-être — nous livrerons une nouvelle et plus importante bataille. Restons unis, Messieurs, et, ce jour-là, nous serons vainqueurs !

» MAURICE AYMÉ DE LA CHEVRELIÈRE.

» Melzear, 30 septembre 1887. »

Le succès que M. Aymé de la Chevrelière a remporté doit, en effet, inciter les conservateurs à lutter sans cesse contre la République ; chaque effort se trouve largement récompensé ; l'abstention est au contraire un aveu d'impuissance.

L'Agence du Crédit Lyonnais, à Angers, reçoit les dépôts d'argent et délivre des Bons à échéance rapportant les intérêts ci-après :

A 5 ans, 4 1/2	A 1 an, 3 0/0
A 3 ans, 4 0/0	A 6 mois, 2 1/2
A 2 ans, 3 1/2	A disponibilité, 2 0/0

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 30 septembre 1887.

NAISSANCES

Le 4^{er}. — Auguste Jules, rue de la Petite-Douve.

Le 2. — Lucie-Louise Dupuy, rue de Poitiers.

Le 4. — Jeanne-Marguerite Bouchereau, rue d'Orléans.

Le 8. — Maria Caillé, rue du Chardonnet ; — Germaine Robert, rue de la Basse-Île.

Le 10. — Marthe-Pauline Roucheux, rue de Bordeaux ; — Paul-Auguste Giton, rue de la Visitation ; — Maurice Hippolyte Roy, rue Nationale.

Le 12. — Fernande Broisier, rue du Pressoir-Saint-Antoine ; — Louis Nivollet, rue Brault.

Le 15. — Marthe Gruber, rue de Nantilly ; — François Montigny, rue Pavée.

Le 16. — Charles-Louis Bougreau, rue du Bellay.

Le 19. — Ferdinand-Paul-Marie Antier, rue de la Maremaillet.

Le 20. — Germaine-Clémentine Hiaux, à l'Hospice.

Le 21. — Cécile-Marie-Léonie Colin, rue des Basses-Perrières.

Le 22. — Maurice-Henri Boisseau, rue Nationale.

Le 23. — Jeanne-Isabelle Fouet, rue Notre-Dame.

Le 24. — Louis-André Nau, hameau du Petit-Puy ; — Claudia-Renée Meslier, rue de Poitiers.

Le 26. — Renée-Yvonne Fortier, rue de la Visitation.

Le 29. — Georges-Ernest Frachon, rue Saint-Nicolas ; — Emilie Méricard, rue Saint-Nicolas ; — Aristide-Gabriel Landau, rue de Fenet ; — Liliane-Héloïse-Caroline Pinet, rue de l'Ancienne-Messagerie.

Le 30. — André-Amédée Bérézyiat, rue Nationale.

MARIAGES

Le 5. — Baptiste Mochet, cuisinier, a épousé Clémentine-Augustine-Françoise Mée, couturière, tous deux de Saumur ; — Alexis-Louis Normand, cavalier de manège, a épousé Véronique-Marie-Eugénie Peliteau, domestique, tous deux de Saumur.

Le 7. — Constant-Nicolas Garçon, retraité (veuf), a épousé Jeanne Chalopin, sans profession (veuve), tous deux de Saumur.

Le 12. — Paul-Louis Tremblay, employé de commerce, a épousé Augustine Girard, sans profession, tous deux de Saumur ; — Gustave-Jules Chapelle, tailleur de pierre, a épousé Marie-Louise-Joséphine Jaglin, brodeuse, tous deux de Saumur.

Le 17. — Georges Verneau, chapelier, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, a épousé Eugénie-Louise Fayret, lingère, de Saumur ; — Jean-Louis Lequec, ferblantier, a épousé Alphonsine Sauton, couturière, tous deux de Saumur.

Le 19. — Louis Pélessier, tapissier, a épousé Anne-Augustine-Amélie Thiol, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 20. — Alphonse Rameau, boulanger, a épousé Hortense-Marie Gaultier, lingère, tous deux de Saumur.

Le 26. — René-Marie Ménard, tonnelier, des Tuffeaux, a épousé Marie-Louise Gauthier, femme de chambre, de Saumur.

DÉCÈS

Le 2. — Théodore Lair, 5 mois, rue Notre-Dame ; — Jean-Pierre Loigerot, tailleur de pierre, 84 ans, à l'Hospice ;

Le 4. — François-Laurent Thomas, propriétaire, 75 ans, route de Varrains ; — Joséphine-Julie-Jeanne Millerand, journalière, veuve Baptiste Couet, 75 ans, à l'Hospice.

Le 6. — Jeanne Saillant, sans profession, 78 ans, épouse Jean Tessier, quai de Limoges.

Le 8. — Hilaire Ricordeau, propriétaire, 53 ans, hameau de Beaulieu.

Le 9. — Auguste Pouzet, retraité, 72 ans, rue de Fenet.

Le 15. — Eulalie-Justine Descures, sans profession, 64 ans, veuve Charles Baranger, rue de Fenet ; — Pierre Fays, cavalier de manège, 33 ans, rue Saint-Nicolas.

Le 16. — Perrine Soulier, sans profession, 79 ans, veuve Martin Boulay, chemin Charrier ; — Paul Vincent, employé à l'usine à gaz, 27 ans, Grand'Rue.

Le 17. — François Bougreau, journalier, 79 ans, à l'Hospice.

Le 20. — Martin Leballeur, boulanger, 43 ans, rue Nationale.

Le 21. — Louis-Pierre Joubert, forgeron, 67 ans, à l'Hospice ; — Jean-Louis Martineau, scieur de long, 87 ans, à l'Hospice.

Le 22. — Mathias Bernard, retraité, 64 ans, à l'Hospice.

Le 24. — Joséphine Sorel, sans profession, 70 ans, veuve Henri Sans, rue de la Comédie ; — Perrine Bertrand, sans profession, 73 ans, épouse Pierre Perdriau, à l'Hospice ; — Jeanne Lambert, 7 mois, rue de la Visitation ; — Bernard Bizberger, employé de chemin de fer, 63 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 25. — Henri Béhu, sans profession, 73 ans, à l'Hospice.

Le 27. — Marie Brossard, sans profession, 82 ans, veuve René Jaunay, à l'Hospice ; — Georges-Marie-Pierre Besson, comptable, 33 ans, rue Nationale.

Le 28. — Jean-Baptiste Vitour, soldat, 22 ans, à l'Hospice ; — Jean Morlon, casernier, 56 ans, au Château ; — Marie-Elise Loiseau, journalière, 74 ans, veuve Edouard Bouillé, à l'Hospice.

Le 30. — Henri-Octave Pleuvry, boulanger, 25 ans, rue d'Orléans ; — Marie-Désirée Biton, sans profession, 65 ans, épouse Alfred Colas, quai de Limoges.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 8 octobre,

LA MASCOTTE, opéra-comique.

Dimanche 9 octobre,

LES PAUVRES DE PARIS, drame.

CADET-ROUSSEL, folie-vaudeville en 3 actes.

Prochainement, Les Mystères de l'Été, grande pièce en 5 actes.

A l'étude : Le Fils de Porthos, le grand succès de l'Ambigu, drame à grand spectacle ; Les Pêcheurs de perles, opéra de Georges Bizet.

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 10 Octobre 1887,

Le plus Grand succès des Bouffes-Parisiens

LA MASCOTTE

Opérette en 3 actes,

paroles de MM. Alfred Daru et Henri Chivot,

musique de Edmond AUDRAN.

Mise en scène de Paris.

Nous donnerons la distribution des rôles.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

A NOS LECTEURS. — Nous apprenons qu'à partir du 4^{er} octobre, une baisse considérable sera faite sur toutes les Bougies à l'ÉPICERIE CENTRALE ; ainsi, les bougies bonne qualité, qui se vendent, le paquet de 500 gr., 0 fr. 90 c., seront vendues 0 fr. 75 c. et 0 fr. 65, hors l'octroi ; — la bougie des Gobelins, Génie ou du Diamant, qui se vendait 4 fr., sera vendue 0 fr. 90 c. et 0 fr. 80 hors l'octroi ; — la bougie extra à trous, au lieu de 4 fr. 40, — 0 fr. 95 c. et 0 fr. 85 c., hors l'octroi, et la bougie de luxe double pression, au lieu de 4 fr. 15, — 4 fr. et 0 fr. 90 c. hors ville.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. V. ANJUBAULT, Chirurgien-Dentiste à PARIS, rue de Provence, 66, informe sa clientèle que son Cabinet de SAUMUR, actuellement rue Besurepaire, est transféré rue Saint-Jean, n^o 8, au premier (maison Grelot).

Le Cabinet est ouvert tous les jours, de 8 à 11 heures & de midi à 6 heures.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre le CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharmacien, r. Richelieu, PARIS, & P^h.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant exploit de M^e Vincent, huissier à Saumur, en date du six octobre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré, et à la requête de M. Gustave Maurice, négociant, demeurant place Saint-Pierre, à Saumur, pour lequel domicile est élu en l'étude de M^e Louis Albert, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur;

Notification a été faite à :
 1^o M. le procureur de la République près le Tribunal civil de première instance de Saumur;
 2^o M^{me} Léonie - Apolline Dublineau, propriétaire, veuve de M. Louis-Joachim Ouvrard, demeurant à Saumur;
 3^o M. Jules-Victor Mexme, négociant, demeurant à Saumur, pris en qualité de subrogé-tuteur du mineur André-Gabriel-Alexandre Piètre, issu du mariage de M. Jean-Léon Piètre, représentant de commerce à Saumur, et de dame Adèle-Marie Ouvrard, décédée;
 4^o M^{me} Adèle Bidault, veuve de M. Joachim Ouvrard, propriétaire à Saumur;
 5^o M^{me} Sophie-Adélaïde Ouvrard, veuve de M. Jules Mexme, propriétaire à Saumur;
 6^o M. Félix Bournillet, propriétaire, demeurant à Saumur;
 7^o M. James Combier, propriétaire et négociant à Saumur, pris au nom et comme maire de la ville de Saumur;

De l'expédition d'un acte fait au Greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le sept septembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré, constatant le dépôt fait au greffier, ledit jour, de la copie collationnée d'un procès-verbal d'adjudication dressé par M^e Brac, notaire à Saumur, en date du cinq juin mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré,

Contenant vente par M^{me} Léonie-Apolline Dublineau, propriétaire, veuve de M. Louis-Joachim Ouvrard, demeurant à Saumur, en présence de M. Jean-Léon Piètre, représentant de commerce, rue Beaurepaire, à Saumur, veuf de Adèle-Marie Ouvrard, pris au nom et comme tuteur naturel et légal d'André-Gabriel-Alexandre Piètre, son fils mineur, issu de son mariage avec dame Adèle-Marie Ouvrard, décédée, et de M. Jules-Victor Mexme, négociant, rue d'Orléans, à Saumur, pris comme subrogé-tuteur dudit mineur Piètre, à M. Gustave Maurice, négociant, place Saint-Pierre, à Saumur,

D'une maison, sise à Saumur, à l'angle de la rue d'Orléans et de la rue Dacier, siège de l'Épicerie Parisienne. Cette maison est composée, au rez-de-chaussée, d'un grand magasin sur les deux rues, arrière-magasin sur la rue Dacier, petite salle à manger sur une petite cour, dans laquelle se trouvent les lieux d'aisances;

Au premier étage, par lequel on accède par la rue Dacier, deux chambres à cheminées avec balcon sur la rue d'Orléans, pièce froide sur la rue Dacier, vestibule à gauche duquel se trouve une cuisine et un cabinet, et à droite deux chambres à feu et une froide éclairée sur la rue Dacier;

Au deuxième étage, même distribution, trois greniers au-dessus, chambres de bonnes et de garçons, quatre belles caves voûtées et trois caveaux sous la maison.

Cet immeuble, entièrement construit à neuf il y a vingt-deux ans, joint au nord M. Fouché, propriétaire de la maison Bloudeau, au midi la rue Dacier, au levant les dépendances de l'hôtel de la Paix, et par la petite cour M. Fouché, et au couchant la rue d'Orléans,

A été adjugée à M. Gustave Maurice, sus-nommé, moyennant la somme de quarante-trois mille trois cents francs, outre les charges la dite somme productive d'intérêt, à cinq pour cent par an, à partir de l'entrée en jouissance fixée au jour de l'adjudication;

Leur déclarant que la présente notification leur est faite conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'ils aient à prendre les inscriptions d'hypothèque légale qu'ils aviseront dans le délai de deux mois, et que faute par eux d'en faire en régie dans ce délai, l'immeuble dont s'agit demeurera définitivement purgé entre les mains du requérant de toutes hypothèques de cette nature;

Déclarant, en outre, à M. le Procureur de la République, que les anciens propriétaires dudit immeuble sont, indépendamment des vendeurs :

1^o M^{me} Adèle Bidault, propriétaire à Saumur, veuve de M. Joachim Ouvrard, décédée;
 2^o M^{me} Sophie-Adélaïde Ouvrard, propriétaire à Saumur, veuve de M. Jules Mexme, décédée;
 3^o La Ville de Saumur, représentée par M. James Combier, en sa qualité de maire de ladite ville;
 4^o M. Félix Bournillet, propriétaire, demeurant à Saumur;
 5^o M. Louis-Joachim Ouvrard, et dame Anne Chaloinne, son épouse, demeurant à Saumur, tous les deux décédés;

6^o M. François-René Peltier et dame Justine Parizot, son épouse, demeurant à Saumur, tous les deux décédés;
 7^o M. et M^{me} Peltier Bourgeon, propriétaires à Saumur, tous les deux décédés;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions d'hypothèques légales, n'étant pas connus du requérant, il fera publier la présente notification dans un des journaux de la localité, conformément à la loi et à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

A ce qu'ils n'en ignorent. Cette insertion a pour but de purger l'immeuble vendu de toutes hypothèques légales non inscrites.

Saumur, le sept octobre mil huit cent quatre-vingt-sept.

Signé: L. ALBERT.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE PETITE PROPRIÉTÉ
 Comprenant Maison et Jardin, contenant 25 ares,

Située près la station de Nantilly;

12 ARES DE TERRE
 Aux Marigrolles, commune de Saumur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT, MAISON
 Rue du Puits-Tribouillet, n° 6, AVEC ÉCURIES & REMISE

S'adresser à M^{me} PICHON, à Sainte-Anne de Nantilly, ou à M^e GAUTIER, notaire. (653)

Maison à Louer

PRÉSENTEMENT,
 Composée de 3 chambres à coucher, salle à manger, salon de compagnie, cuisine, remises, écurie. Située rue des Boires, n° 8.

S'adresser, pour visiter, à M. MOLLARD, menuisier, 21, même rue.

A Louer Présentement UNE MAISON

Avec Cour, Jardin, Écurie et Remise.

Rue de la Visitation et rue de la Marine, Occupée précédemment par le capitaine Lefranc.

S'adresser à M. BALLIER, garde-séquestre, rue du Champ-de-Foire.

A LOUER

DE SUITE VASTE MAISON
 Près l'église de Nantilly, ÉCURIE ET REMISE

S'adresser au bureau du journal.

CAVE A LOUER

Petite chambre garnie ou non garnie à louer

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE RÉCOLTES

DE VIGNES SUR PIED

Le DIMANCHE 9 OCTOBRE 1887, à une heure du soir, à Montaglan, commune de Bagueux, dans une maison dépendant de la succession de M^{re} Pauline DROUARD,

Il sera vendu :

La récolte à faire sur 1 hectare 53 ares environ de vigne rouge et blanche, audit lieu de Montaglan.

Au comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE

Une TONNE pouvant couvrir sept barriques.

S'adresser rue d'Orléans, 67.

VINS EN GROS

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU A Saumur.

Vente au comptant, fûts à retourner dans le mois.

VIN ROUGE..... 65 fr.
 VIN BLANC supérieur... 65 fr.
 id. ordinaire... 50 fr.

MM. les cultivateurs trouveront des vins à haut degré à raison de 30 fr. l'hectolitre, pour remonter les vins trop faibles pour être transportés ou supporter la chaleur.

Des crédits sont faits aux maîtres d'hôtels, cafetiers et limonadiers.

CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5.—, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelles. (267)

A CÉDER UN MAGASIN

Pouvant être tenu par une dame, Près la Poste. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME, bachelier ès-lettres, pouvant disposer de quelques heures, désire donner des leçons de français ou de latin. S'adresser au bureau du journal.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour. S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande place, le mari comme cocher et jardinier, la femme comme cuisinière. On accepterait des places séparées. S'adresser au bureau du journal.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la C^o concessionnaire : PARIS, 2, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE. Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

Lait de Chèvre

très bon pour fortifier la santé des enfants faibles et des personnes délicates. S'adresser au sieur LEMAIRE, rue des Moulins, Saumur.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré qui paraît tous les Dimanches

C A I N

Par HENRI RIVIÈRE.

LES RIVALITÉS

Par ARMAND LAPOINTE.

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES. Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale: 1 an, 8 fr. 50; 6 mois, 4 fr. 25.

La Collection se compose actuellement de 35 Volumes et renferme les Ouvrages des meilleurs Écrivains contemporains. Envoi franco sur demande affranchie d'un numéro spécimen et du catalogue indiquant les primes.

En préparation: romans de Charles MÉROUVEL, Camille BIAS, Alfred de BRÉHAT, etc.

BUREAUX, 64, rue Amelot, PARIS.

On s'ABONNE aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

Tissage mécanique et à la main TOILES EN TOUS GENRES

FABRIQUE DE SACS, BACHES, TENTES, PRÉLARDS, STORES

LOCATION DE BACHES RÉPARATIONS

Spécialité de Toiles imperméables pour Bâches et Vêtements

HUILE SPÉCIALE POUR MACHINES

8, rue du Petit-Versailles à Saumur, près la Gendarmerie, 8, Maison N. DOGUEREAU

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS
Léon A. Fresco
 Chirurgien-Dentiste
 68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR
 Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 OCTOBRE 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.
3 %	82 15	82 20	Est	798 75	795	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	517	517 50
3 % amortissable	80 10	80 20	Paris-Lyon-Méditerranée	1272 50	1275	Ville de Paris, oblig. 1865-1860	528 50	527 50	Est	388 50	389 50
4 1/2 %	103 30	102 30	Midi	1155	1162 50	— 1869, 4 %	518	520 50	Midi	394 50	395
4 1/2 % (nouveau)	109 35	109 40	Nord	1560	1570	— 1871, 3 %	418	413	Nord	407 75	405 75
Obligations du Trésor	508	507	Orléans	1328 75	1307 50	— 1875, 4 %	394	394	Orléans	386	385 75
Banque de France	4200	4180	Ouest	887 50	882 10	— 1876, 4 %	523	523 50	Ouest	395	395
Société Générale	460	451 25	Compagnie parisienne du Gaz	1321 25	1309 50	Bons de liquid. Ville de Paris	532 50	533 50	Paris-Lyon-Méditerranée	394	393
Comptoir d'escompte	1025	1026 25	Canal de Suez	2060	2005	Obligations communales 1879	479	479	Paris-Bourbonnais	392 50	393 50
Crédit Lyonnais	573 75	576 25	C. gén. Transatlantique	533	541 25	Obligat. foncières 1879 3 %	485	486	Paris-Bourbonnais	392 50	393 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1396 25	1400	Russe 5 0/0 1870	100 25	—	Obligat. foncières 1 88 3 %	383	383	Canal de Suez	587 25	586
Crédit mobilier	316 25	320						Panama 6 0/0	442	443	
Canal Inter.-Panama	363 75	362 50									